

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 9 / N° 13 / 26 septembre 2023

Nomination de la directrice adjointe des programmes santé mentale et dépendance

La présidence-direction générale annonce la nomination de madame Mélanie Brisson au poste de directrice adjointe des programmes santé mentale et dépendance. Détenrice du baccalauréat ès arts (B.A.) de l'Université du Québec à Rimouski et d'un diplôme de 2^e cycle en gestion de la performance dans les services de santé et services sociaux de l'Université du Québec à Trois-Rivières, madame Brisson est actuellement chef des services de santé mentale communautaires, dépendance et services sociaux généraux Rimouski-Neigette et des services psychosociaux spécialisés pôle est.

Dans son nouveau rôle, elle soutiendra le directeur des programmes santé mentale et dépendance dans l'ensemble

de ses responsabilités ainsi que dans la gestion et la coordination des équipes des secteurs suivants :

- Services sociaux généraux adultes (SSG);
- Santé mentale adulte;
- Dépendance 0-100 ans;
- Cliniques externes de psychiatrie;
- Unités de psychiatrie;
- Info-Santé et Info-Social;
- Clinique des réfugiés;
- Mon Parcours, RI-RTF, appartements supervisés;
- Volet sociojudiciaire.

Parmi ses fonctions, madame Brisson supervisera l'évolution des dossiers transversaux en lien avec l'itinérance, la prévention du



suicide, la violence conjugale et les agressions sexuelles. Elle contribuera également au développement, à la mise en œuvre et au suivi des moyens contenus au plan directeur; elle sera d'ailleurs responsable d'en mesurer l'évolution et imputable de sa reddition.

La présidence-direction générale tient à féliciter madame Brisson et l'assure de son soutien dans ses nouvelles fonctions. Son port d'attache sera Rimouski et son entrée en fonction sera confirmée sous peu.



40^e édition des Prix d'excellence du RSSS

La 40^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux est lancée.

Les Prix d'excellence ont pour but de mettre en lumière l'engagement et la collaboration exceptionnels des acteurs du réseau et du milieu communautaire. Ils visent à souligner les initiatives mises en place au profit des usagers, dans un souci constant de performance et d'amélioration continue.

Les établissements et les organismes communautaires ont jusqu'au 27 octobre 2023 à 16 h pour faire parvenir leur candidature à l'adresse courriel suivante : reconnaissance.drhcj.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca.

Les candidats pour les prix Persillier-Lachapelle ont quant à eux jusqu'au 18 janvier 2024 à 16 h pour le dépôt au MSSS. Les lauréats seront dévoilés par le MSSS lors d'une cérémonie qui aura lieu au printemps 2024.

Pour tous les détails, consultez la section Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux sur le site Web du MSSS.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse courriel ci-haut.

Merci d'avance de votre participation!



Rassembler des gens qui ont à cœur la proche aidance et le bien-être des personnes proches aidantes, mettre en lumière ce qui est fait de beau pour les soutenir et créer des liens entre nous. Voilà les objectifs de cette journée.

Chaque personne risque d'être un aidant ou un aidé au cours de sa vie. Le vécu et le savoir expérientiel sont une richesse immense à explorer ensemble.

Si, comme nous, le sujet de la proche aidance vous touche, ce forum est pour vous!

Pour qui?

- Les personnes proches aidantes

- Les intervenants, les directions et les gestionnaires des organismes de la communauté
- Les intervenants, les directions et les gestionnaires du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Quand?

Le 17 octobre 2023 de 9 h à 15 h

Où?

Maison de la culture

67, rue du Rocher à Rivière-du-Loup

Inscription obligatoire avant le 29 septembre. Confirmez officiellement votre présence [en remplissant le formulaire d'inscription en ligne](#) maintenant!

AVIS DE RECHERCHE

SUPERVISEUR DE STAGE



**Audiologie
Ergothérapie
Orthophonie
Physiothérapie**

Toute personne intéressée ou qui aimerait référer cette personne est priée de communiquer par courriel avec Éléna Leclerc.

elena.leclerc.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca

Date limite : 16 octobre 2023

Travaux dans les ascenseurs de l'Hôpital régional de Rimouski

Des travaux de modernisation des ascenseurs A2 et A3 (pavillon A) de l'Hôpital régional de Rimouski (HRR) sont en cours. Leur durée approximative prévue est de 12 mois.

Ces interventions s'effectueront sur un ascenseur à la fois afin de permettre l'utilisation d'un ascenseur A pendant toute la durée des travaux. Ainsi, en raison d'une hausse de l'achalandage, des mesures d'atténuation sont prévues.

Parmi celles-ci, une modification de la circulation des usagers ambulatoires permettra de répartir le volume des usagers et d'utiliser des ascenseurs ailleurs dans l'hôpital.

En résumé, le seul ascenseur disponible dans le pavillon A durant les travaux devra être utilisé uniquement pour :

- Les déplacements des usagers vers les services cliniques d'urgence

Pour suivre l'évolution du projet et consulter une version plus grande du plan, visitez l'intranet à l'adresse suivante : mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca/node/10333

Ouverture des formulaires GDCv2

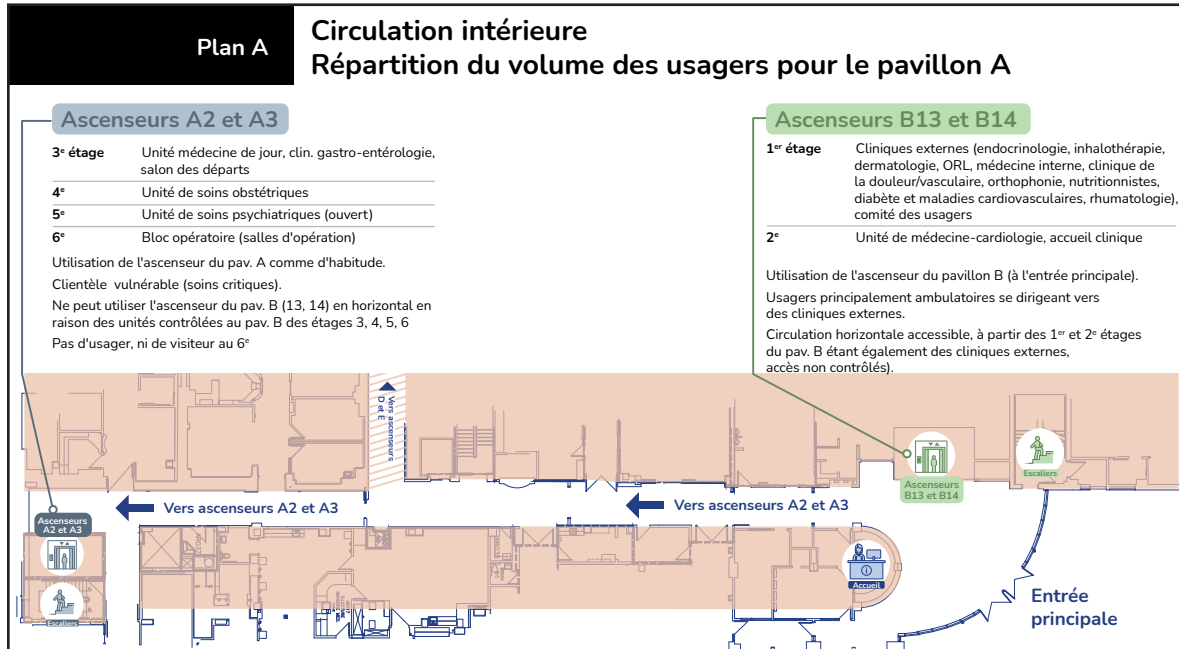
Dans le but d'améliorer le traitement des formulaires produits par GDCv2, l'ouverture des formulaires est programmée pour se faire uniquement et automatiquement à l'aide du logiciel Adobe Reader au lieu de l'onglet Edge.

Cette solution permet :

- de corriger certains problèmes d'affichage (texte dynamique sur les lignes, page vierge, etc.)
- de faciliter le dépôt électronique
- d'harmoniser les pratiques.

Si vous éprouvez des problèmes à la suite de cette mise à jour, veuillez faire un Octopus (DRI-02 Applications cliniques – GDCv2) ou communiquez avec le CSU au 1 844 400-2433.

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent



- Les déplacements des usagers ayant des rendez-vous à certains étages du pavillon A

Collaboration demandée de toute la communauté interne

La collaboration de toute la communauté interne est demandée afin de réduire l'achalandage de l'ascenseur A. Seuls la messagerie, le service alimentaire et l'Unité

de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) seront autorisés à utiliser l'ascenseur A. Le personnel de tous les autres services de même que les médecins sont invités à utiliser les ascenseurs des pavillons C, D et E, le monte-charge du pavillon B ou encore les escaliers.

De plus, des mesures de sécurité ont été mises en place

afin d'assurer le transport urgent d'usagers vers des unités de soins critiques le plus efficacement possible durant ces travaux.

Pour toute question, communiquez avec M. Nelson Ross, responsable de la coordination du projet, au 418 732-7838.

Accès à l'égalité en emploi, de nouveaux outils pour promouvoir l'auto-identification

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi. Différentes mesures sont mises en place pour augmenter la représentativité des groupes visés, à savoir :

- Femmes
- Personnes handicapées
- Personnes autochtones
- Minorités ethniques
- Minorités visibles

Nous encourageons notre personnel à signifier son appartenance à ces groupes. Pour en apprendre davantage sur l'auto-identification, nous vous invitons à consulter :

1. Une vidéo animée sur le formulaire d'auto-identification, au lien suivant : Emploi : qu'est-ce qu'un formulaire d'auto-identification CDPDJ (youtube.com/watch?v=ELdQweksSSM)
2. [Un guide](#) permettant de mieux comprendre le processus d'auto-identification.

Si vous souhaitez vous identifier à l'un des groupes visés ou modifier votre dossier, veuillez remplir [ce formulaire](#) et nous le retourner à dotation.interne.drhcj.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi retrouver toutes les informations dans l'intranet sous : Directions administratives > DRHCAJ > Dotation et recrutement > Accès égalité emploi.

Ensemble, nous pouvons favoriser l'accès à l'égalité en emploi !



Mise à jour du dépliant d'aide financière aux usagers (cas électifs) pour leurs déplacements de 200 km et plus

Le MSSS a revu les montants compensatoires du Programme d'aide financière aux usagers qui s'adressent aux usagers qui doivent se déplacer à 200 kilomètres ou plus de leur résidence ou de l'installation de leur territoire pour recevoir des soins et des services non disponibles dans leur région.

Considérant ces modifications aux montants compensatoires, nous avons mis à jour notre dépliant d'aide financière aux usagers (cas électifs) pour leurs déplacements de 200 km et plus. [Veuillez utiliser cette version de septembre 2023](#) et mettre au recyclage vos anciennes versions papier. Le dépliant est aussi disponible dans l'intranet, dans Directions administratives > Direction de la logistique > Déplacement des usagers.